



Inscription scolaire et/ou périscolaire

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)

Résidant :

Père / mère / responsable légal (1) de l'enfant :

Né(e) le :

Atteste que (2) :

- ☐ Je n'ai aucun contact avec l'autre parent de mon enfant et je ne suis pas en mesure de communiquer ses coordonnées (adresse, téléphone, courriel...).
- ☐ Il n'existe aucun document ou accord avec l'autre parent de mon enfant régissant les modalités de garde pour mon enfant.
- ☐ Je n'ai pas connaissance de l'opposition de l'autre parent de mon enfant au fait que j'effectue les inscriptions scolaires, péri et extrascolaires auprès des services municipaux de la ville de l'Hay-les-Roses.
- ☐ L'ensemble des informations transmises lors du dépôt du dossier de mon enfant est exact.

Nombre de cases cochées :

Le :

signature :

En vertu des dispositions de l'article L.441-7 du Code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(1) Rayer la mention inutile

(2) Cocher les cases nécessaires

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier par la Commune de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES par l'intermédiaire de son représentant : M. le Maire. Un délégué à la protection des données personnelles est désigné pour cette structure : Mme Lauranne COSSON, Hôtel de Ville, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES.

La finalité du traitement est la gestion des inscriptions (périscolaire, scolaire, restauration, centre de loisirs, école de musique, de sport) et l'établissement des factures liées aux activités payantes. Les bases légales du traitement sont une obligation légale issue du code de l'éducation et une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont en interne : direction des affaires scolaires et périscolaires, des finances, des structures d'accueil, du CCAS, des Guichets uniques (suivi des demandes) et adjoints municipaux en charge de l'enfance, en externe : Trésor Public, inspection académique, prestataire extérieur (accès restreint) et CAF. Ces données seront conservées le temps de la scolarisation de l'enfant.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification et d'effacement en contactant : le service des guichets uniques. Vous pouvez également saisir la CNIL pour une réclamation.